
Précisions concernant l'article « Comment optimiser ses investissements! Les tenants et aboutissants des crédits d'impôt à l'investissement de la RS&DE » (publié dans l'édition du printemps 2021 du *JCSR*)

Veillez prêter attention aux précisions suivantes (mise à jour, septembre 2021) :

1. L'article indique « qu'une société professionnelle médicale n'est pas admissible », ce qui est incorrect.
2. Il est indiqué que les études de phase IV et autres registres peuvent être admissibles, or ce n'est souvent pas le cas.
3. Pour de plus amples renseignements ou pour toute mise à jour, vous pouvez consulter le site officiel *Politique sur les crédits d'impôt à l'investissement pour la RS&DE*.